

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)**

1

Séance du lundi 16 juin 2025

Etaient présents : (12/16+1)

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.

MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François,
LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : (1/16+1)

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Absents : (4/16+1)

MME LARROUX Virginie, Michèle SANTACREU
M BONNASSIES Davy, CADAMURO Daniel

Secrétaire de séance : M MARTIN Gilles

La séance est ouverte à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juin, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Merville, sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Présidente du CCAS de Merville et sur sa convocation.

ORDRE DU JOUR

I - VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2025

II - DELIBERATIONS

2

II-1 - Finances

- II-1-1 Actualisation des tarifs des cotisations au centre social du CCAS pour l'année 2025-2026
- II-1-2 Mise en place d'une grille tarifaire pour les participations financières à certaines activités du centre social
- II-1-3 Actualisation des tarifs de l'activité du GI GONG pour l'année 2025-2026

II-2 - Ressources humaines

- II-2-1 Modification du tableau des emplois et des effectifs

II-3 - Vie institutionnelle et administration générale

- II-3-1 Modifications et approbation du règlement intérieur du centre social du CCAS et de ses annexes

III - VIE DES SERVICES

III-1 - Centre Social

- III-1-1 - Retour sur la rencontre des jardiniers
- III-1-2 - Retour sur les premiers repas de « quartiers »
- III-1-3 - Retour sur le pique-nique de fin d'année du centre social

III-2 - Vie institutionnelle et administration générale

- III-2-1 - Ouverture du plan canicule 2025 depuis le 1^{er} juin 2025 et mise en place
- III-2-2 - Renouvellement du marché de portage de repas

III-3 - Finances locales

- III-3-1 - Retour sur les fonds européens

IV - QUESTIONS DIVERSES

I - VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2025

Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.
MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François,
LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Procuration : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

Ce point est ajourné à la demande de Madame la Présidente. En effet, le compte-rendu de la séance du 25 mars 2025 n'a pas été rédigé et ne peut donc être approuvé. La validation du procès-verbal sera réalisée lors d'un prochain conseil d'administration

II - DELIBERATIONS

II-1 - Finances locales

II-1-1 - Actualisation des tarifs des cotisations au centre social du CCAS pour l'année 2025-2026

A. Rapport

Madame la Présidente expose :

Une réflexion a été engagée par les services du CCAS sur la modification des tarifs d'adhésion au centre social. Pour rappel, les tarifs actuels sont les suivants :

TRANCHE	Quotient social < 566 € ou bénévoles ou public suivi en interne	Quotient social entre 566 € et 904 €	Quotient social entre 905 € et 1 600 €	Quotient social > 1 601 €	Quotient social non communiqué	Adhérent hors MERVILLE
TARIFS	GRATUIT	7 €	15 €	21 €	30 €	40 €

B. Délibération

Vu l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la volonté du conseil d'administration de ne pas pénaliser financièrement les adhérents du centre social ;

Considérant la vocation sociale de la structure ;

4

Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : De maintenir les tarifs actuels de l'adhésion au centre social pour l'année 2025-2026,

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application,

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs au CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.

MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François, LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Procuration : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

NEANT

II-1-2 - Mise en place d'une grille tarifaire pour les participations financières à certaines activités du centre social

A. Rapport

Madame la Présidente expose :

De par son fonctionnement, le centre social placé auprès du CCAS de MERVILLE peut proposer des sorties ou des activités/ateliers au profit des adhérents afin d'offrir des moments de convivialité et fédérer les participants.

Jusqu'à présent, le centre social prenait en charge l'intégralité du coût des sorties et activités/ateliers

organisés et le principe de gratuité prévalait pour les adhérents.

Sous réserve de l'accord du conseil d'administration, Madame la Présidente propose d'instaurer une participation symbolique pour chaque participant à ces événements.

B. Délibération

5

Vu l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant l'augmentation substantielle des coûts inhérents à l'organisation de ces sorties ou activités/ateliers proposés par le centre social (transports, matières premières...) ;

Considérant que le centre social n'est plus en mesure d'amortir seul l'augmentation de ces coûts ;

Considérant que la contribution serait symbolique et mettrait en exergue l'engagement citoyen de chacun ;

Considérant que la participation sera basée individuellement sur le quotient familial pour tenir compte des différences de moyens ;

Considérant la détermination des grilles tarifaires suivantes :

- Sorties ou activités payantes

TRANCHE	Quotient social < 566 € ou public suivi en interne	Quotient social entre 566 € et 904 €	Quotient social entre 905 € et 1 600 €	Quotient social > 1 601 €	Adhérent hors MERVILLE
TARIFS	3 €	5 €	7 €	9 €	10 €

- Activités/ateliers avec achat de matières premières

TRANCHE	Quotient social < 566 € ou public suivi en interne	Quotient social entre 566 € et 904 €	Quotient social entre 905 € et 1 600 €	Quotient social > 1 601 €	Adhérent hors MERVILLE
TARIFS	2 €	4 €	6 €	8 €	10 €

Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : d'approuver la mise en place de grilles tarifaires pour les participations financières à certaines activités du centre social,

ARTICLE 2 : D'entériner les grilles tarifaires indiquées ci-dessus,

ARTICLE 3 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application,

ARTICLE 4 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.
MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François,
LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Procuration : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

NEANT

II-1-3 - Actualisation des tarifs de l'activité GI GONG pour l'année 2025-2026

A. Rapport

Madame la Présidente expose :

Une réflexion a été engagée par les services du CCAS sur la révision du tarif annuel de l'adhésion à l'activité GI GONG. Pour rappel, les tarifs actuels sont les suivants :

TRANCHE	Quotient social < 566 € ou bénévoles ou public suivi en interne	Quotient social entre 566 € et 904 €	Quotient social entre 905 € et 1 600 €	Quotient social > 1 601 €	Adhérent hors MERVILLE
TARIFS	25 €	35 €	50 €	55 €	60 €

B. Délibération

Vu l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la volonté du conseil d'administration de ne pas pénaliser financièrement les adhérents du centre social ;

Considérant la vocation sociale de la structure ;

Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : De maintenir les tarifs actuels de l'activité GI GONG pour l'année 2025-2026,

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application,

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs au CCAS.

7

Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.
MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François,
LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Procuration : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

NEANT

II-2 - Ressources humaines

II-2-1 - Modification du tableau des emplois et des effectifs

A. Rapport

Madame la Présidente expose :

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

B. Délibération

Vu l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que le centre communal d'action sociale est doté d'un tableau des emplois et des effectifs qui fixe les emplois ouverts et les emplois pourvus ;

Considérant la nécessité de conserver un document fiable, exhaustif et actualisé ;

Considérant que le poste d'agent social crée le 31 août 2020 est vacant suite à un départ par voie de mutation depuis le 1^{er} juin 2025 ;

Considérant la volonté du conseil d'administration de renforcer l'attractivité de la structure ;

Considérant que le secteur social souffre actuellement de difficultés avérées de recrutement ;

8

Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : De transformer le libellé de l'emploi d'agent social à travailleur social,

ARTICLE 2 : De permettre le recrutement sur l'emploi de travailleur social d'un agent relevant du cadre d'emploi d'agent social (catégorie C) ou d'assistant socio-éducatif (catégorie A),

ARTICLE 3 : De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs du centre communal d'action sociale,

ARTICLE 4 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application,

ARTICLE 5 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs au CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.

MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François,

LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Procuration : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Observations :

NEANT

II-3 - Vie institutionnelle et administration générale

II-3-1 - Modifications et approbation du règlement intérieur du centre social du CCAS et de ses annexes

A. Rapport

Madame la Présidente expose :

Le centre social du CCAS est régi par un règlement intérieur qui fixe les principales modalités de fonctionnement de celui-ci.

Madame la Présidente propose d'amender ce règlement intérieur afin de faciliter sa compréhension. Les modifications sont les suivantes :

- Ajout de la mention « personne vivant seule (cochez la case si cela est le cas) » sur la fiche d'inscription,
- Ajout de la phrase « lors de l'inscription, vous devez nous fournir votre dernier avis d'imposition afin de calculer votre quotient social. Si cela n'est pas fait dans les 15 jours, le montant maximum (30€) sera appliqué », toujours sur la fiche d'inscription,
- La même phrase est insérée page 3 du règlement intérieur.

B. Délibération

Vu l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que ce règlement intérieur n'est pas figé et peut faire l'objet de modifications ;

Considérant les modifications stipulées ci-dessus ;

Considérant la volonté du conseil d'administration de faciliter la compréhension du document ;

Après avoir entendu le rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : De modifier le règlement intérieur du centre social,

ARTICLE 2 : De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à son application,

ARTICLE 3 : D'inscrire la présente délibération au registre des actes administratifs au CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

Pour : 13

MMES AYGAT Chantal, CAZES Geneviève, CIECKO Sophie et COURTIN Emma.

MM BONNAFÉ Robert, BEGUÉ René, BERTHELOT Olivier, LARROUX Jean François, LESUEUR Laurent, HANNE Michel, MARTIN Gilles et VERON Christian.

Procuration : 1

M DESTARAC Guy donne pouvoir à Mme AYGAT Chantal.

Contre : 0

N'a pas pris part au vote : 0

10

Observations :
NEANT

III - VIE DES SERVICES

III-1 - Centre social

III-1-1 - Retour sur la rencontre des jardiniers

Monsieur BONNAFE, Vice-Président, dresse un bilan de la rencontre avec les bénéficiaires des jardins familiaux qui s'est déroulée le 16 mai dernier.

Quelques ajustements sont à prévoir pour améliorer leur fonctionnement, mais de manière générale le bilan est positif.

Observations :
NEANT

III-1-2 - Retour sur les premiers repas de « quartiers »

Monsieur BONNAFE, Vice-Président, dresse un bilan des premiers repas de quartiers qui se sont réunis au cours du second trimestre.

Le bilan est positif malgré le fait qu'ils n'ont pas rencontré le succès escompté. La fréquentation était en deçà des attentes.

Observations :
NEANT

III-1-3 - Retour sur le pique-nique de fin d'année du centre social

Initialement prévu dans le jardin de l'ancienne bibliothèque, le pique-nique a été délocalisé à la salle Joseph Bon en raison des conditions climatiques (chaleur). En effet, cet espace est climatisé.

Les participants, en nombre, se sont régalés avec une auberge espagnole avec un orchestre musical en accompagnement.

Ce moment de convivialité fut couronné de succès suscitant la satisfaction de tous.

Observations :

NEANT

III-2 - Vie institutionnelle et administration générale

III-2-1 - Ouverture du plan canicule 2025 depuis le 1^{er} juin 2025 et mise en place

Comme chaque année, le plan canicule est mis en place depuis le 1^{er} juin et sera activé en cas de besoin.

11

Pour rappel, il est déclenché par la Préfecture de Haute-Garonne après 3 jours de forte chaleur (34°/35°) et deux nuits avec des températures supérieures à 20° et les structures locales prennent le relais.

Le centre communal d'action sociale tient un registre composé d'une trentaine de personnes considérées comme fragiles dont on prend régulièrement des nouvelles en cas d'activation du plan canicule. Les services estiment leurs besoins le cas échéant. Cette liste fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Observations :

NEANT

III-2-2 - Renouvellement du marché de portage de repas

Le marché en cours pour le portage des repas à domicile détenu par le prestataire VITAME arrive à échéance en janvier 2026 après une durée de 3 ans.

Les diligences administratives à accomplir pour le renouveler sont longues et fastidieuses donc le service va s'y atteler dans les prochaines semaines.

Chaque bénéficiaire de ce service se verra remettre un questionnaire pour évaluer leur satisfaction sur les prestations actuelles. Ce dernier, lisible et facilement compréhensible, est présenté au conseil d'administration.

Observations :

NEANT

III-3 - Finances locales

III-3-1 - Retour sur les fonds européens

Madame la Présidente a le plaisir de porter à la connaissance des membres du conseil d'administration que le CCAS a enfin perçu la subvention de 80 000 € émanant des fonds européens relative à la construction des nouveaux locaux.

Le dossier était en instruction depuis 2018. En conséquence, il est considéré comme clos.

Observations :

NEANT

IV -QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles MARTIN prend la parole pour évoquer le projet de résidence seniors rue du Stade porté dorénavant par l'entité CDC HABITAT.

12

Ce projet de construction s'inscrit dans la dynamique impulsée par la municipalité et le CCAS à destination des seniors de la commune. 36 logements sont prévus et les infrastructures seront prévues pour que les personnes âgées puissent évoluer en toute autonomie.

Monsieur MARTIN expose également l'opportunité que représente l'achat de deux logements par le CCAS :

- Le premier pourrait servir de logement d'urgence ou classique en cas de besoin,
- Le second permettrait de mettre à disposition des locaux pour la création d'un cabinet médical.

Grâce à une offre attractive, l'acquisition de ces deux T3 serait conclue au prix de 2 650 € HT le m2.

Par ailleurs, une convention de partenariat est envisagée entre le CCAS de Merville et CDC HABITAT pour la mise à disposition de la salle commune qui équippa la résidence. Les équipes du centre social proposeront des animations pour les seniors.

Pour concrétiser toutes ces intentions, une délibération sera entérinée en ce sens lors d'un prochain conseil d'administration.

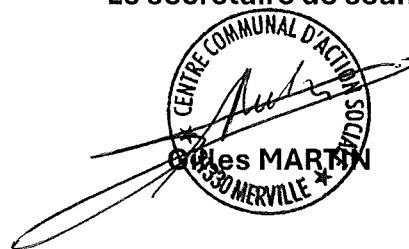
La séance est close à 19h30

La présidente du CCAS



Chantal AYGAT

Le secrétaire de séance



Gilles MARTIN